

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 12 novembre 1979

concernant la conclusion de l'accord international sur l'huile d'olive de 1979

(79/1065/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 113,

vu la recommandation de la Commission,

considérant que l'accord international sur l'huile d'olive de 1979 favorise d'une manière générale la coopération internationale et contribue à la réalisation des objectifs de la Communauté dans le domaine des politiques commerciale et agricole communes,

DÉCIDE:

Article premier

L'accord international sur l'huile d'olive de 1979 est approuvé au nom de la Communauté économique européenne.

Le texte de l'accord est annexé à la présente décision.

Article 2

Le président du Conseil est autorisé à désigner la personne habilitée à signer l'accord à l'effet d'engager la Communauté.

Article 3

La présente décision est publiée au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Fait à Bruxelles, le 12 novembre 1979.

Par le Conseil

Le président

J. GIBBONS